

ACTION URGENTE

IRAN. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS TORTURÉ À LA PRISON D'EVIN

Le prisonnier d'opinion et défenseur des droits humains Arash Sadeghi est torturé par des *pasdaran* (gardiens de la révolution), qui l'empêchent actuellement de bénéficier de soins médicaux d'urgence. Il souffre de problèmes respiratoires et d'un ulcère à l'estomac, qui a provoqué une hémorragie interne, des douleurs abdominales et des complications digestives.

Les *pasdaran* (gardiens de la révolution) empêchent le défenseur des droits humains **Arash Sadeghi**, gravement malade, de bénéficier de soins médicaux d'urgence à l'extérieur de la prison d'Evin, en Iran. Selon les médecins, il faut que cet homme soit hospitalisé sur une longue période afin qu'il puisse se rétablir car son état de santé s'est fortement dégradé pendant sa dernière grève de la faim et s'est encore aggravé faute d'accès à des soins médicaux. Il souffre de problèmes néphrétiques et respiratoires sévères. Il présente également un ulcère à l'estomac, qui a provoqué une hémorragie interne, des douleurs abdominales et des complications digestives, ce qui l'empêche d'ingérer des aliments solides. Le parquet de Téhéran a indiqué à sa famille, début février, qu'il avait autorisé son transfert dans un hôpital situé à l'extérieur de la prison mais que les *pasdaran* s'y opposaient. En pareilles circonstances, la privation de soins médicaux s'apparente à un acte de torture.

Arash Sadeghi est puni pour avoir observé une grève de la faim de 72 jours entre octobre 2016 et janvier 2017 afin de protester contre l'incarcération de son épouse, **Golrokh Ebrahimi Iraee**, qui est aussi une défenseuse des droits humains. Celle-ci a été condamnée à six ans d'emprisonnement pour plusieurs charges, parmi lesquelles l'« outrage aux valeurs sacrées de l'islam » parce qu'elle avait écrit un texte de fiction jamais publié sur la pratique de la lapidation. La grève de la faim d'Arash Sadeghi a suscité une mobilisation du grand public et, sous la pression, les autorités ont finalement accordé une permission à Golrokh Ebrahimi Iraee. Cependant, lorsqu'Arash Sadeghi a mis un terme à son action et que l'attention des médias a diminué, les *pasdaran* ont pris des mesures punitives. Tout d'abord, ils ont conditionné son accès à des soins médicaux au retour de son épouse en prison. Ensuite, ils ont fait obstruction au réexamen de l'affaire de ce couple par la Cour suprême en empêchant la transmission des pièces du dossier qui se trouvaient au tribunal révolutionnaire de Téhéran. Enfin, le 22 février, ils ont de nouveau arrêté Golrokh Ebrahimi Iraee et l'ont renvoyée à la prison d'Evin, bien que les autorités aient promis de prolonger sa permission jusqu'à ce que l'affaire ait été réexaminée. Trois jours plus tard, Arash Sadeghi a été transféré dans la section 350 de la prison d'Evin, où les prisonniers politiques ont des contacts limités avec le monde extérieur et ne sont autorisés à passer que de brefs appels téléphoniques une fois par semaine. Les autorités n'ont pas permis au couple de se retrouver depuis des mois.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités iraniennes à libérer immédiatement et sans condition Arash Sadeghi et Golrokh Ebrahimi Iraee car ce sont des prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion dans le cadre de leurs activités en faveur des droits humains ;
- priez-les instamment de cesser de priver Arash Sadeghi de soins médicaux à titre punitif et de veiller à ce qu'il puisse bénéficier sans délai de soins médicaux spécialisés à l'extérieur de la prison ;
- demandez-leur d'ouvrir une information judiciaire sur les responsables présumés de cette privation, qui s'apparente à un acte de torture compte tenu des besoins d'Arash Sadeghi en matière de soins médicaux, et de les traduire en justice dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 AVRIL 2017 À :

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larjani
c/o Public Relations Office
Number 4, Deadend of 1 Azizi
Above Pasteur Intersection
Vali Asr Street, Tehran, Iran
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Procureur général de Téhéran

Abbas Ja'fari Dolat Abadi
Tehran General and Revolutionary
Prosecution Office
Corner (Nabsh-e) of 15 Khordad Square
Tehran, Iran
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Président de la République
Hassan Rouhani
The Presidency
Pasteur Street, Pasteur Square
Tehran, Iran

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 174/13. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde13/5231/2016/fr/.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS TORTURÉ À LA PRISON D'EVIN

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Après que Golrokh Ebrahimi Iraee a été de nouveau arrêtée, le 22 janvier, Arash Sadeghi a repris sa grève de la faim. Les autorités l'ont alors transféré dans la section 350 de la prison d'Evin afin de limiter ses contacts avec le monde extérieur et d'empêcher la nouvelle de se répandre. Par ailleurs, elles ont détenu brièvement l'éminente défenseure des droits humains Shahnaz Akmal, qui avait diffusé activement des informations sur l'état de santé d'Arash Sadeghi pendant sa dernière grève de la faim. Arash Sadeghi a mis un terme à sa deuxième grève de la faim début février, le procureur général de Téhéran ayant promis d'examiner ses doléances. Le 6 février, il a été emmené dans un hôpital situé à l'extérieur de la prison, où il a passé un certain nombre d'examens respiratoires et a été diagnostiqué asthmatique. Il a été reconduit en prison le jour même, bien que les médecins aient estimé que cela nuirait gravement à sa santé et qu'il devait être hospitalisé.

Arash Sadeghi purge une peine de 15 ans d'emprisonnement : sept ans pour « rassemblement et collusion en vue de porter atteinte à la sécurité nationale », 18 mois pour « propagande contre le régime », trois ans pour « outrage au fondateur de la République islamique » et trois ans pour « diffusion de fausses informations et création d'un groupe illégal ». Dans sa décision, le tribunal a cité plus de 50 activités pacifiques en faveur des droits humains comme « preuve » de la participation de cet homme à des « actes portant atteinte à la sécurité [nationale] », notamment : participation à des manifestations pacifiques contre la détention de la défenseure des droits humains Narges Mohammadi et l'exécution, en 2014, du prisonnier politique Gholamreza Khosravi Savadjani, dénonciation d'agressions physiques contre des prisonniers politiques lors d'une opération dans la section 350 de la prison d'Evin en avril 2014, solidarité à l'égard des prisonniers d'opinion sur Facebook, visites aux familles des personnes tuées dans les années 1980 et dans le cadre de la répression qui a suivi l'élection présidentielle de 2009, transmission d'informations concernant les droits humains au rapporteur spécial [des Nations unies] sur la situation des droits de l'homme en Iran, contacts avec Amnesty International et plusieurs députés du Parlement européen, interviews accordées à BBC Persian, Radio Farda, Radio Zamaneh et l'Agence de presse des militants des droits humains (HRANA), rédaction de messages sur Facebook dénonçant l'exécution collective de prisonniers politiques dans les années 1980 et participation à la campagne contre la peine de mort Legam (Pas à pas contre la peine de mort).

Arash Sadeghi et Golrokh Ebrahimi Iraee ont été arrêtés ensemble le 6 septembre 2014. Arash Sadeghi a été emmené dans la section 2A de la prison d'Evin, qui est gérée par les *pasdaran* (gardiens de la révolution), et détenu à l'isolement pendant la majeure partie des six mois qu'il y a passés avant sa libération sous caution. Il a déclaré avoir été victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements pendant cette période : « L'un des agents chargés de m'interroger m'a frappé avec sa ceinture... parfois, il me serrait le cou jusqu'à ce que je suffoque. Une fois, il m'a asséné un coup si violent sur la tête que j'ai eu le vertige pendant deux ou trois heures. » Il a affirmé que les agents chargés de l'interroger s'étaient également livrés à des humiliations à caractère sexuel : ils l'avaient forcé à ôter ses vêtements et à s'accroupir dans la salle d'interrogatoire. Par ailleurs, lorsqu'il entendait son épouse pleurer dans la cellule voisine, on le narguait en lui disant qu'elle serait exécutée. À son procès, Arash Sadeghi a indiqué au juge qu'il avait été torturé en détention. Ce dernier a ri avant de répondre : « C'est ce que tout le monde dit. »

Le procès d'Arash Sadeghi, qui s'est déroulé en même temps que celui de sa femme, a été inique. Il n'y a eu que deux courtes audiences devant le tribunal révolutionnaire de Téhéran. Arash Sadeghi et Golrokh Ebrahimi Iraee n'ont pas bénéficié d'une assistance juridique lors de leur procès, car leur premier avocat a subi des pressions de la part des services de renseignement pour se désister de l'affaire et le second s'est vu interdire de prendre connaissance de leur dossier et de les défendre. Arash Sadeghi a dit que lorsqu'ils avaient protesté, le tribunal leur avait répondu qu'ils ne pouvaient pas choisir un avocat et ne pouvaient être représentés que par un avocat nommé par le tribunal – ce qu'ils ont refusé. Selon Arash Sadeghi, les audiences ressemblaient à des interrogatoires : le juge lisait les questions et il devait donner ses réponses par écrit.

Noms : Arash Sadeghi (h) ; Golrokh Ebrahimi Iraee (f)
Homme et femme

Action complémentaire sur l'AU 174/13, MDE 13/5811/2017, 3 mars 2017